

Article 4 du règlement SFDR

Comment la Banque Van Breda tient-elle compte dans ses conseils des incidences négatives des placements sur les facteurs de durabilité?

Sommaire

1. But et structure de cette communication.....	1
2. qu'entend-on par facteurs de durabilité?	1
3. Obligation prévue par l'article 4 du règlement SFDR	2
3.1 politique de diligence raisonnable.....	2
3.2 notre engagement dans le cadre de cette obligation	2
3.2.1 Notre approche de la gestion socialement responsable	2
3.2.2 Lignes de conduite concernant le recensement et la hiérarchisation des principales incidences négatives	4
3.3 rapportage selon des indicateurs.....	4

1. BUT ET STRUCTURE DE CETTE COMMUNICATION

Par cette communication, nous tenons à expliquer clairement à notre client la manière dont la Banque Van Breda entend répondre à l'obligation prévue par l'article 4 du règlement SFDR.

(Sustainable Financial Disclosure Regulation)

2. QU'ENTEND-ON PAR FACTEURS DE DURABILITÉ ?

Le règlement cite les éléments suivants comme facteurs de durabilité.

Il s'agit de facteurs non financiers :

- les questions environnementales, sociales et de personnel ;
- le respect des droits de l'homme; et
- la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

3. OBLIGATION PRÉVUE PAR L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT SFDR

3.1 POLITIQUE DE DILIGENCE RAISONNABLE

En tant que conseiller financier, nous voulons être transparents, dans nos conseils, sur les incidences négatives que les produits que nous proposons peuvent avoir sur la durabilité.

Notre politique de diligence raisonnable vise à ce que toutes les informations pertinentes qui sont présentées à notre client soient exactes et identifient les risques existants et latents qui pèsent sur les facteurs de durabilité.

Concrètement, nous voulons répondre à la question de savoir si nos conseils tiennent compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité susmentionnés.

3.2 NOTRE ENGAGEMENT DANS LE CADRE DE CETTE OBLIGATION

La Banque Van Breda s'engage à informer et conseiller ses clients de manière adéquate concernant les facteurs de durabilité qui sous-tendent la prise de décisions financières appropriées.

3.2.1 Notre approche de la gestion socialement responsable

La Banque Van Breda choisit d'intégrer systématiquement et explicitement son engagement économique, social et écologique dans sa gestion d'entreprise et ses conseils d'investissement.

La Banque Van Breda fait appel à des partenaires externes pour constituer le portefeuille de placements. Pour sélectionner ces partenaires, La Banque Van Breda prend en considération la manière dont ceux-ci tiennent compte dans leur gestion des potentielles incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Le comportement et la vision des partenaires externes sont-ils conformes à la vision de la Banque Van Breda?

La Banque Van Breda considère la politique d'investissement de ses partenaires comme un levier afin d'exercer une influence positive sur les personnes, l'environnement et la société. C'est notre choix délibéré de s'impliquer activement en tant que partenaire d'investissement et de coopérer à une politique d'investissement durable. D'un point de vue purement financier, il est également judicieux d'investir dans des entreprises conscientes et tournées vers l'avenir, afin d'éviter que la valeur boursière ne s'envole en fumée à la suite de changements sociaux, de problèmes ou de risques de réputation. C'est pourquoi la Banque Van Breda opte depuis quelque temps déjà pour une gestion durable dans le cadre de nos fonds patrimoniaux. Il s'agit de fonds répartis au niveau mondial, avec une combinaison maximale d'actifs, de secteurs et de régions. Nos partenaires de placement investissent dans des entreprises qui privilégient le long terme et respectent les principes de la responsabilité sociétale.

Notre politique d'investissement repose sur trois principes de gestion.

- Engagement: nous entamons un dialogue avec les entreprises afin de les soutenir sur la voie du développement durable et utilisons notre droit de vote en tant qu'investisseur-actionnaire à cette fin.
- Intégration : en plus des paramètres financiers, nous intégrons également dans la politique d'investissement des paramètres non financiers qui démontrent que les entreprises se développent bien en termes d'environnement, de société et de bonne gouvernance.
- Exclusion : nous excluons les entreprises dont les activités sont nuisibles, qui ne prennent pas suffisamment au sérieux les aspects durables ou dont la transition vers une gestion plus durable est trop lente.

Cette vision de l'investissement à long terme est l'une des pierres angulaires de nos conseils en matière d'investissement. Cette stratégie axée sur la durabilité garantit que nous tenons pleinement compte des critères dits ESG : écologie, responsabilité sociale et bonne gouvernance.

3.2.2 Lignes de conduite concernant le recensement et la hiérarchisation des principales incidences négatives

Actuellement, La Banque Van Breda surveille les facteurs de durabilité dans trois domaines :

- **portée de l'engagement:** La Banque Van Breda souhaite communiquer le pourcentage d'entreprises du portefeuille de placements avec lesquelles une procédure d'engagement est en cours.
Le seuil minimal a été fixé à 60 %.
- **score de risque ESG:** La Banque Van Breda utilise à cet effet le score, sur une échelle de 0 à 100, développé par Sustainalitics pour noter les portefeuilles. Les fonds qui figurent dans notre offre doivent obtenir un score inférieur à 30 sur cette échelle.
- **intensité en carbone:** la moyenne pondérée des émissions de carbone (tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires) de toutes les entreprises en portefeuille. Pour ce faire, La Banque Van Breda utilise l'indice MSCI ACWI comme benchmark. Cet indice peut, le cas échéant, être complété par d'autres benchmarks, comme le EU Climate Transition Benchmark et le EU Paris-Aligned Benchmark.

Dans un avenir proche, La Banque Van Breda obtiendra également ces informations auprès des autres partenaires externes, de sorte que nos clients puissent être informés de manière aussi complète et correcte que possible.

3.3 RAPPORTAGE SELON DES INDICATEURS

À l'avenir, la manière dont La Banque Van Breda tient compte, dans ses conseils, des incidences négatives sur les facteurs de durabilité sera encore renforcée par des indicateurs.

Ces données ne sont actuellement pas toutes disponibles auprès des fournisseurs de données.

Le rapportage et l'évaluation de ces indicateurs dans le cadre de nos conseils d'investissement et d'assurance évolueront à mesure que ces indicateurs seront disponibles.